

DOMAINE : **PERSONNEL**

En vigueur le : 20 février 2001 (SP-01-21)

POLITIQUE :

Révisée le :

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE ÉLÈVES, MEMBRES DU PERSONNEL ET MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) bénéficie sans cesse de la contribution de diverses personnes à l'amélioration de l'éducation catholique en langue française. Chaque année, il reconnaît officiellement un certain nombre de personnes dont l'apport a été exceptionnel. Des mesures appropriées sont mises en œuvre pour recueillir les recommandations de la collectivité scolaire et reconnaître les personnes méritantes.

MODALITÉS D'APPLICATION

1. La diffusion des renseignements se rapportant à ce concours doit se faire auprès des regroupements suivants :
 - le personnel non syndiqué (Siège social)
 - l'APDN-O
 - l'AEFO
 - la FEÉSO
 - le SCFP
 - les CÉC
 - la collectivité scolaire
2. La période de mise en candidature s'échelonne de la fin février jusqu'à la fin avril.
3. Le nombre de récipiendaires est laissé à la discrétion des membres du Comité de sélection. Il n'est pas obligatoire de choisir chaque année un récipiendaire dans chacune des quatre catégories.
4. La sélection des candidats se fait en fonction des catégories suivantes :
 - les élèves
 - les membres du personnel scolaire (enseignants, directions et directions adjointes)
 - les membres du personnel de soutien (tout employé non enseignant du Conseil)
 - les membres de la collectivité scolaire
5. Les critères de sélection sont fondés sur le principe que l'œuvre réalisée par le candidat connaît un rayonnement qui dépasse le cadre normal d'une école.
6. Les mises en candidature doivent obligatoirement être soumises en complétant le formulaire prévu à cette fin (*PER 7.1.1 Formulaire de mise en candidature*).

7. Les critères de sélection sont les suivants :

a) **Élèves**

- i. réalisation exemplaire au niveau de la promotion de l'éducation catholique :
 - participation à la préparation de célébrations eucharistiques, de retraites, ou d'autres activités de ce genre
- ii. participation à des initiatives de grande envergure :
 - concours régionaux, provinciaux ou internationaux
- iii. activités parascolaires :
 - excellence ou reconnaissance spéciale dans les sports, au sein d'un club ou d'une autre activité spéciale de l'école ou de la province
- iv. participation à la vie scolaire :
 - conseil d'élèves, annuaire, journal ou autre
- v. leadership :
 - influence positive auprès de ses pairs pour une éducation catholique en langue française
- vi. entregent :
 - esprit de partage, d'entraide et de jovialité au sein de son école

b) **Membres du personnel scolaire** (enseignants, directions et directions adjointes)

- i. initiative pédagogique
- ii. leadership
- iii. dévouement hors pair
- iv. entregent (esprit de partage, d'entraide et de jovialité)

c) **Membres du personnel de soutien** (tout employé non enseignant du Conseil)

- i. leadership
- ii. initiative exceptionnelle
- iii. dévouement hors pair
- iv. entregent (esprit de partage, d'entraide et de jovialité)

d) **Membres de la collectivité scolaire**

- i. bénévolat auprès d'une école ou du Conseil (initiative spéciale, projet, etc.)
- ii. participation continue aux activités de l'école ou du Conseil

8. Un membre représentant chaque regroupement mentionné au paragraphe 1 siège au Comité de sélection.